

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de Georges-Henri Soutou (*séance du lundi 20 octobre 2014*)

Thierry de Montbrial : Les communications de cette année tournent toutes autour de la question de savoir si le terme de science est légitime quand on parle de sciences morales et politiques.

La distinction entre sciences dites dures ou exactes, que l'on devrait plutôt appeler sciences de la nature, et sciences dites molles peut être ramenée à quelque chose d'extrêmement simple : la nature est mathématique. On sait aujourd'hui que la nature s'exprime par des lois mathématiques, que ce soit en physique, en chimie et même aujourd'hui en biologie. Les sciences morales et politiques sont celles qui ne reposent pas sur des lois mathématiques.

Dans son livre *Histoire de l'analyse économique*, que Jean-Claude Casanova a publié en français, Schumpeter écrit qu'une science non exacte se caractérise par des concepts et des méthodes qui lui sont propres, typiquement l'analyse statistique ou les séries de l'histoire quantitative. Pour Schumpeter, la méthode la plus importante est celle de l'histoire économique.

Ne peut-on pas établir une hiérarchie des sciences, depuis les plus "dures" jusqu'aux plus "molles", à partir de la philosophie du langage ? La philosophie contemporaine du langage est en effet partie de la métamathématique, c'est-à-dire d'une réflexion très approfondie sur la notion de logique, pour arriver à l'analyse du langage même, en établissant toute une gradation allant du langage le plus précis au langage le plus flou.

*
* *

Gilbert Guillaume : La crise de l'histoire, dont vous nous avez décrit les effets dans l'enseignement supérieur, a également eu des conséquences graves dans l'enseignement secondaire. On y a en effet d'une part abandonné la chronologie – l'histoire événementielle n'étant plus à la mode – et d'autre part mondialisé l'enseignement – les adolescents découvrant aujourd'hui les empires Tsonghaï ou du Monomotapa, mais ignorant qui étaient Louis XI ou Richelieu.

Cette évolution m'apparaît dangereuse à deux égards.

L'enseignement de l'histoire avait été conçu à l'époque de Lavisser et de la III^e République comme un instrument dans la construction de la France et de la République. Elle est devenue un instrument de déconstruction.

En outre la régression des connaissances historiques rend difficile de s'y référer dans les autres domaines de l'enseignement supérieur, par exemple en droit. La méconnaissance actuelle du latin et de l'histoire antique fait que l'on a quasiment supprimé les cours de droit romain – droit qui fut pourtant à l'origine de notre droit. Quant à la méconnaissance de la chronologie, elle rend très difficile l'enseignement de l'histoire du droit.

Ne craignez-vous pas que la crise de l'histoire ne conduise non seulement à une crise de l'enseignement, mais aussi à une crise de la nation ?

*
* *

François d'Orcival : N'y a-t-il pas utilisation de la marginalisation de l'histoire par les autres disciplines afin de la disqualifier dans l'enseignement secondaire ? On constate que cette disqualification intervient à un moment où l'on n'a jamais vu autant de public acheter des livres traitant de sujets historiques, adhérer à des associations de recherche historique et assister à des colloques sur des thèmes historiques. Le mouvement de l'opinion, exactement contraire à celui constaté dans l'enseignement, n'est-il pas un phénomène de compensation qui devrait amener les responsables des programmes d'enseignement à s'interroger sur la pertinence de marginaliser l'histoire ?

*
* *

Mireille Delmas-Marty : Je comprends votre crainte de voir la destruction d'une discipline sous prétexte d'exploration des interfaces. Pourtant les interfaces sont souvent la clef de la compréhension du monde tel qu'il est. Vous envisagez, me semble-t-il, une réponse sous la forme d'une coopération entre les disciplines, mais cela suppose un travail de compréhension réciproque.

Comment voyez-vous la relation entre histoire et droit, ou encore entre science historique et science juridique ? Quelle est en outre votre opinion sur l'usage très spécifique que les juristes pourraient faire d'une histoire du droit, notamment en instituant une agrégation d'histoire du droit ?

Vous avez établi une distinction entre histoire mondiale et histoire de la mondialisation. Pourriez-vous préciser en quoi réside ce qui différencie l'une de l'autre ?

*
* *

Jean Mesnard : Permettez-moi de poser la question du rapport de l'histoire avec elle-même, c'est-à-dire de l'histoire d'aujourd'hui par rapport à celle d'hier. Ce que fait l'histoire d'aujourd'hui est ce que n'a pas fait l'histoire d'hier, soit parce que la documentation était insuffisante, soit parce que ça ne correspondait pas au goût du temps. L'étude de l'histoire des classes populaires ou encore, en histoire de la littérature, d'auteurs tout à fait secondaires, en est une parfaite illustration.

Bien évidemment, la délimitation de nouveaux sujets entraîne une interprétation nouvelle des sujets traités antérieurement, les historiens d'aujourd'hui s'efforçant tout naturellement de dire quelque chose d'autre que leurs prédécesseurs. Il ne faut pas en outre négliger l'importance de l'opinion collective dans l'évolution de l'histoire, notamment sous la forme d'anachronismes dus au fait que l'on a tendance à appliquer au passé ce que l'on connaît dans le présent. Cela entraîne une distorsion du passé dont il n'est plus alors possible de tirer des leçons pour le présent.

*

* *

Alain Besançon : Le savoir historique s'efforce, depuis qu'existe la science, de cerner ce qui s'est réellement passé. Seignobos a voulu pratiquer une histoire scientifique dans l'esprit du positivisme. L'influence d'un marxisme "soft" sur l'École des Annales a aussi procédé d'une volonté de pratiquer une histoire scientifique. L'histoire quantitative, puis l'histoire structuraliste se sont inscrites dans le même sillage, et sans plus de succès. Aujourd'hui, l'histoire dominante n'est plus une histoire qui cherche la vérité, mais une histoire militante qui cherche à imposer une certaine vision historique. Or le devoir de l'historien est bien sûr de lutter contre la falsification historique.

À côté de la recherche historique de la vérité, il convient de mentionner la production littéraire des grands historiens, qui dans leurs livres emploient une rhétorique et une poétique pour exprimer une philosophie qui n'a pas grand-chose à voir avec la quête scientifique de la vérité. Ainsi l'histoire antique nous apparaît comme une succession de livres qui sont des chefs d'œuvre littéraires, telle l'œuvre de Thucydide ou la *Guerre de Jugurtha* de Salluste. L'œuvre de Gibbon également s'inscrit dans la représentation littéraire de l'histoire, et non pas dans celle d'une recherche scientifique de la vérité. Les livres d'histoire que nous continuons à lire aujourd'hui n'ont pas besoin d'être vrais ; il suffit qu'ils soient grands par l'art de l'historien. Je pense à Pirenne et à Weber qui ont fait des livres cent fois réfutés, mais toujours lus parce qu'ils ont une beauté historique incomparable.

Ne croyez-vous pas que le livre d'histoire constitue une catégorie très importante bien qu'il ne réponde pas aux exigences de scientificité de la recherche historique ? Ne croyez-vous pas que dans les beaux livres *verum index sui*, le vrai soit manifestement évident par la façon dont l'histoire est exposée ?

*

* *

Chantal Delsol : N'avez-vous pas l'impression que le remplacement de l'histoire par la mémoire, notamment par les lois mémorielles, n'ait pour autre objectif que de placer le passé sous la férule de la pensée dominante ? Qu'a fait au contraire Hérodote ? Il a remplacé la mémoire par l'histoire pour arracher le passé aux mains des gouvernants, la vérité libérant de l'arbitraire. Ne croyez-vous pas que c'est au processus exactement inverse que l'on assiste aujourd'hui ?

*

* *

Emmanuel Le Roy Ladurie : Le schéma anglais de la révolution agricole avant la révolution industrielle ne vaut-il pas aussi pour la France ? Au cours du XVIII^e siècle, la France connaît la fin des famines ; ce n'est qu'ensuite, avec un retard dû à la Révolution, que se produit l'essor de l'industrie.

En ce qui concerne les Annales, elles sont de plus en plus culturalistes alors que leur fondement était matérialiste : histoire des prix, histoire des subsistances, etc. Cette évolution n'est pas en soi condamnable, mais mérite d'être notée.

*
* *

Jean-Claude Casanova : Vous avez dit que l'histoire économique était faible en France. Cela est incontestable. La raison tient sans doute à un défaut d'organisation universitaire. Nous vivons dans un pays centralisé dont le centre est aveugle et muet. La France n'a pas d'organisme capable de discuter des problèmes universitaires ou susceptible de créer des chaires dans les domaines peu ou pas représentés.

Puis-je suggérer à nos confrères historiens, en accord avec l'Académie des inscriptions et belles-lettres et avec l'Académie française qui comptent toutes deux nombre d'historiens, de lancer une grande enquête sur le niveau des disciplines historiques en France de façon à inciter les universités et le gouvernement à financer la création de chaires dans les domaines où nous avons besoin d'historiens ?

*
* *

Michel Pébereau : À Sciences Po, nous avons, assez récemment, considéré que l'histoire était une discipline essentielle pour sélectionner les étudiants à l'entrée de l'école. En raison de cela, il nous est apparu préférable de faire disparaître l'épreuve de culture générale et de faire porter tous les efforts des étudiants sur la culture historique. Cette réforme a été très mal reçue dans le monde universitaire et j'aimerais savoir comment vous-même l'avez perçue ?

En histoire économique, il est notable qu'il existe des travaux scientifiques sous forme de monographies plus ou moins accessibles au grand public. Pour ce grand public, il existe une histoire de la pensée économique, une histoire des politiques économiques, naguère et peut-être aujourd'hui encore enseignées, mais l'histoire de l'économie proprement dite, c'est-à-dire l'histoire de la production, ne me semble jamais avoir été abordée que sous un angle idéologique. À quoi tient cette situation ?

Est-ce que dans d'autres pays, au Royaume-Uni, en Espagne, on a connu une évolution de l'enseignement de l'histoire semblable à celle qu'a connue la France ? En d'autres termes, est-on ailleurs qu'en France parti d'un Lavis pour arriver à une absence de chronologie et même de références nationales ?

Il est question de manuels franco-allemands pour enseigner l'histoire de l'Europe. Comment ces manuels se situent-ils par rapport à la suppression de la chronologie ?

*
* *

Philippe Levillain : L'histoire religieuse est une discipline qui n'est plus enseignée qu'à Paris-I et l'on peut la considérer comme éteinte. Elle est du reste passée par toutes les étapes que vous avez dites : elle fut universelle au début, devint

biographique au XIX^e siècle, s'est ensuite sociologisée, est redevenue descriptive avant, aujourd'hui, de n'être plus rien.

L'histoire du présent, de l'immédiat, que vous n'avez pas évoquée, pose peut-être le problème de la relation entre histoire et médias. Il suffit de penser à l'annonce passée en boucle de la mort du couple Ceaucescu où l'on a pu constater que l'histoire immédiate était autant informative que désinformative.

Le succès que connaissent les biographies n'est-il pas dû au narcissisme du temps présent ? Dans chaque biographie, on retrouve toujours trois éléments : le côté inquisitorial – en savoir un peu plus sur... – le goût du sexe – indispensable à toute biographie qui veut être un best-seller – et le narcissisme.

Dans quelle mesure l'histoire culturelle n'a-t-elle pas été englobante pour l'histoire politique et fait perdre à celle-ci ses repères ?

*
* *

Jean-David Levitte : Au moment où l'Union européenne est en panne de projets et même se trouve parfois remise en cause, ne serait-ce pas une bonne idée que de rapprocher les manuels d'histoire à travers toute l'Europe, non pas en ayant l'ambition irréaliste d'avoir un seul manuel, mais en ayant dans tous les manuels de l'Union européenne au moins deux ou trois chapitres qui rappelleraient ce qui nous unit, les valeurs communes, l'héritage commun ?

*
* *

Réponses :

À Jean Mesnard : Il y a beaucoup de faux-semblants dans l'histoire universitaire que j'ai tenté de décrire, en ce sens que l'on tend à disqualifier ou à oublier les prédécesseurs.

À propos de l'histoire des classes populaires, de la classe ouvrière, de la paysannerie, des « classes dangereuses », comme on le disait au XIX^e siècle, on trouve dans chacun des volumes de l'immense *Histoire de France* de Lavissee des chapitres entiers qui leur sont consacrés. Certains de ces chapitres sont même très supérieurs par les questions qu'ils posent et par l'interprétation qu'ils donnent à ce que l'on peut lire aujourd'hui.

Dans l'enseignement secondaire, on a bien évidemment abandonné la chronologie. Ce n'est d'ailleurs pas une évolution typiquement française. Il me semble bien qu'il en va de même en Angleterre. Quant à l'Allemagne, la situation est plus complexe car ce sont les Länder qui décident : si en Bavière le curriculum est resté classique, dans d'autres Länder l'histoire a cédé la place aux *Sozialkunden*, aux sciences sociales, y compris dans le secondaire.

Le problème français est que l'enseignement secondaire ne prend pas sa place dans l'ordre des enseignements successifs et normaux : primaire pour apprendre à lire et à compter ; secondaire pour acquérir les bases nécessaires de culture générale ; supérieur pour se développer et se spécialiser. Or l'enseignement secondaire, de plus en plus, tend à singer l'enseignement supérieur. Malheureusement, nos collègues du secondaire sont ainsi amenés à traiter et trancher en quelques phrases des questions

historiques complexes que les universitaires n'abordent qu'avec prudence et circonspection.

À partir du cursus éclaté qui s'est aujourd'hui imposé, il est assurément vain d'espérer pouvoir former des citoyens comme on le faisait sous la III^e République.

À François d'Orcival : Il est tout à fait exact qu'il y a une appétence réelle du grand public pour l'histoire, appétence qui se traduit aussi par un taux d'écoute élevé des émissions historiques de la télévision. Parallèlement, on a une réduction des horaires d'enseignement de l'histoire dans le secondaire et une diminution de la place de l'histoire au baccalauréat.

À Michel Pébereau : Je ne peux être que très élogieux sur ce que Science Po a voulu faire en mettant l'histoire au cœur des préoccupations des étudiants. Du reste, la présence d'au moins 40% d'étudiants étrangers dans cette école justifie encore davantage la réforme dans la mesure où il est nécessaire que tous les étudiants de Sciences Po puissent s'appuyer sur un socle de connaissances partagées.

Le manuel franco-allemand existe et il est très bon. Mais il n'est pas utilisé dans l'enseignement secondaire parce que les programmes sont différents.

À Jean-David Levitte : Des efforts sont faits en matière de manuels européens dans les pays qui ont conservé un enseignement classique de l'histoire : certains Länder allemands, la Russie, la Pologne. Pourrait-on insérer dans tous les manuels européens des chapitres communs aux différents pays ? J'en doute quelque peu, d'autant qu'après avoir eu à Bruxelles une interlocutrice unique pour ce genre de question, les historiens se trouvent aujourd'hui confrontés à une énorme direction.

À Philippe Levillain : Quand je parlais de biographies, je pensais à celles qui sont données ou acceptées comme sujets de thèse et dans lesquelles les trois éléments que vous évoquez ne sont pas nécessaires et même sont indésirables.

À Mireille Delmas-Marty : Je fais une différence très nette entre l'histoire mondiale, la *Global History*, qui correspond à un projet politique, et l'histoire de la mondialisation, qui constitue un sujet parfaitement légitime pour l'histoire économique, politique, culturelle, des relations internationales, etc.

En ce qui concerne l'histoire et le droit, j'ai toujours plaidé pour que soit une licence « droit et histoire ». L'histoire du droit m'est toujours apparue comme un merveilleux outil pour comprendre le fonctionnement des sociétés. Comment comprendre Rome sans le droit romain ?

À Jean-Claude Casanova : Nos académies pourraient effectivement établir un rapport sur l'état de l'enseignement de l'histoire en France. Ce rapport servirait-il à quelque chose ? On ne peut que l'espérer.

À Chantal Delsol : Les lois mémorielles sont de fait un outil de manipulation. Elles constituent un frein puissant à la recherche sur certains sujets et conduisent à l'autocensure de l'historien.

À Thierry de Montbrial : La philosophie du langage est une clef d'entrée tout à fait légitime car beaucoup de malentendus historiques pouvant conduire à des confrontations ou à des crises s'expliquent au départ par des malentendus quasiment linguistiques. Les diplomates le savent bien.

Pour ce qui est des sciences de la nature et des sciences morales et politiques, je considère qu'il importe avant tout d'avancer l'idée de science rigoureuse. On peut aisément contester l'exactitude des sciences exactes, mais pas leur rigueur. C'est une qualité que doivent posséder aussi les sciences morales et politiques pour être dignes du nom de sciences.

*
* *